



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFECTURE PARIS

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

SPECIAL N ° 31 - FEVRIER 2012

SOMMAIRE

75 - Assistance publique- Hôpitaux de Paris

Direction du groupe hospitalier Cochin Hôtel- Dieu Broca

Arrêté N °2012051-0006 - arrêté de délégation de signature - GROUPE
HOSPITALIER
COCHIN/ BROCA/ HOTEL- DIEU

..... 1



PREFECTURE PARIS

Arrêté n ° 2012051-0006

**signé par Directeur du groupe hospitalier Cochin Hôtel- Dieu Broca
le 20 Février 2012**

**75 - Assistance publique- Hôpitaux de Paris
Direction du groupe hospitalier Cochin Hôtel- Dieu Broca**

**GROUPE HOSPITALIER COCHIN/
BROCA/ HOTEL- DIEU**

**Arrêté de délégation de signature
pris au titre de l'article R. 6147-10 du Code de la santé publique**

Arrêté n° 2012-02

Le directeur par intérim du groupe hospitalier COCHIN – BROCA – HÔTEL DIEU

Vu le décret du 23 septembre 2010 portant nomination de la directrice générale de l'Assistance publique-hôpitaux de Paris,

Vu le Code de la santé publique, et notamment ses articles L. 6143-7, R. 6147-1, R. 6147-2, R. 6147-5, R. 6147-10 et D. 6143-33 à D. 6143-35,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 86-33 du 9 janvier 1986 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière,

Vu l'arrêté directeurial n° 2010 - 285 DG portant nomination de Monsieur Pascal DE WILDE aux fonctions de directeur par intérim du groupe hospitalier COCHIN – BROCA – HÔTEL DIEU,

Vu l'arrêté n° 2010 – 291 DG portant affectation de cadres de direction, au sein du groupe hospitalier COCHIN – BROCA – HÔTEL DIEU,

Vu l'arrêté directeurial n° 2011- 0072 DG du 9 mai 2011, fixant les matières déléguées par la directrice générale de l'AP-HP aux directeurs des groupes hospitaliers par intérim et aux directeurs des hôpitaux ne relevant pas d'un groupe hospitalier, au directeur de l'HAD et à certains directeurs de pôles d'intérêt commun,

A R R E T E

ARTICLE 1er :

Délégation générale de signature est donnée à Monsieur Stéphane PARDOUX, directeur du groupe hospitalier adjoint par intérim et par ailleurs directeur du site de COCHIN – SAINT VINCENT DE PAUL, à l'effet de signer tous les actes relevant de la gestion du groupe hospitalier COCHIN – BROCA – HÔTEL DIEU, dans le champ d'attribution du directeur par intérim du groupe hospitalier déterminé par l'arrêté n° 2011- 0072 DG susvisé,

ARTICLE 2 :

Délégation de signature est donnée à :

- Madame Marie Pierre FEREC, directrice adjointe chargée des ressources humaines, à l'effet de signer tous les actes liés à ses fonctions et ceci uniquement pour les matières énoncées à l'article 1, § A et B -hors l'alinéa 39-, § C alinéa 7 dans son domaine, et § H alinéa 5 de l'arrêté n° 2011- 0072 DG susvisé ;
- Madame Brigitte SCHERB, directrice des soins, à l'effet de signer tous les actes liés à ses fonctions et ceci uniquement pour les matières énoncées à l'article 1, § A et B - s'il y a lieu de l'arrêté n° 2011- 0072 DG susvisé ;
- Monsieur Lionel CALENGE, directeur adjoint des affaires médicales, du projet médical, de la stratégie et de la recherche, à l'effet de signer tous les actes liés à ses fonctions et ceci uniquement pour les matières énoncées à l'article 1, § G, § C alinéa 7 dans son domaine, et § H alinéa 5 de l'arrêté n° 2011- 0072 DG du 9 mai 2011 susvisé ;
- Madame Maya VILAYLECK, directrice adjointe chargée des affaires financières, à l'effet de signer tous les actes liés à ses fonctions et ceci uniquement pour les matières énoncées à l'article 1, § C alinéa 8 à 14, § F alinéas 1 à 4, § G alinéa 29 et § H alinéa 2, 3 pour partie et 5 en relation avec la DRH de l'arrêté n° 2011- 0072 DG du 9 mai 2011 susvisé;
- Monsieur Christophe FIGLAREK, directeur adjoint chargé de l'intérim de Madame Stéphanie LAMBERMONT, directrice adjointe chargée des achats et la logistique, à l'effet de signer tous les actes liés à ses fonctions et ceci uniquement pour les matières énoncées à l'article 1, § C alinéas 1, 2 -pour partie-, 6 -pour partie-, 7 pour son domaine, et D et F -s'il y a lieu- de l'arrêté n° 2011- 0072 DG du 9 mai 2011 susvisé;
- Monsieur Patrick BAUDRY, directeur adjoint chargé de la qualité, gestion des risques, droits du patient, service social, à l'effet de signer, en sus des actes dont la signature lui est déléguée par ailleurs en qualité de directeur du site HÔTEL DIEU en vertu des dispositions de l'article 3 du présent arrêté, tous actes correspondant à ses fonctions et ceci uniquement pour les matières de l'article 1 § E et I de l'arrêté n° 2011- 0072 DG susvisé ;

- Monsieur Jean Pierre RENAUD, directeur adjoint chargé des affaires générales, à l'effet de signer tous les actes liés à ses fonctions et ceci uniquement pour les questions relevant de son domaine ;
- Madame Sandrine BRICAUD, ingénieur général chargée de la direction des travaux et des services techniques du groupe, à l'effet de signer, dans le domaine des travaux qui lui est dévolu, tous les actes liés à ses fonctions et ceci uniquement pour les matières énoncées au § C alinéa 1 pour partie, 3 et 4, § D alinéa 2 pour partie de l'arrêté n° 2011- 0072 DG susvisé ;
- Monsieur Gilles PIVERT, ingénieur chargé du département des équipements du groupe, à l'effet de signer, dans le domaine des équipements et du biomédical qui lui est dévolu, tous les actes liés à ses fonctions et ceci uniquement pour les matières énoncées au § C alinéa 1 pour partie, 3 et 4, § D alinéa 2 pour partie de l'arrêté n° 2011- 0072 DG susvisé ;
- Monsieur Patrice GARCIA, ingénieur chargé de la direction des systèmes d'information, à l'effet de signer tous les actes liés à ses fonctions et ceci uniquement pour les matières énoncées au § D de l'arrêté n° 2011- 0072 DG susvisé ;
- Monsieur Christophe FIGLAREK, directeur adjoint chargé du projet NSI, à l'effet de signer tous les actes liés à ses fonctions de chef de projet;

ARTICLE 3 :

Délégation générale de signature est donnée à :

- Monsieur Gilbert FIESCHI, directeur du site BROCA – LA ROCHEFOUCAULD – LA COLLEGIALE, à l'effet de signer, pour ce site et sans préjudice des délégations de signature données par ailleurs au titre des dispositions de l'article 2 du présent arrêté, tous les actes liés à ses fonctions de directeur de site, dans le champ d'attribution du directeur du groupe hospitalier déterminé par l'arrêté n° 2011- 0072 DG du 9 mai 2011 susvisé ;
- Monsieur Patrick BAUDRY directeur du site HÔTEL DIEU, à l'effet de signer, pour ce site et sans préjudice des délégations de signature données par ailleurs au titre des dispositions de l'article 2 du présent arrêté, tous les actes liés à ses fonctions de directeur de site, dans le champ d'attribution du directeur du groupe hospitalier déterminé par l'arrêté n° 2011- 0072 DG susvisé ;

Les délégations prévues par le présent article sont mises en œuvre par leurs bénéficiaires dans le cadre de la politique de gestion interne du groupe hospitalier définie par le directeur du groupe hospitalier, et selon les instructions qui en résultent.

ARTICLE 4 :

En cas d'empêchement de Madame Marie Pierre FEREC, directrice adjointe chargée des ressources humaines, ou en cas de vacance de ses fonctions, délégation est donnée à :

- Madame Cécile LOMBARD, directrice adjointe, à l'effet de signer tous les actes liés aux fonctions de Madame Marie Pierre FEREC, et ceci uniquement pour les matières énoncées à l'article 1 au § A, B, C et H de l'arrêté n° 2011- 0072 DG susvisé ;
- Madame Patricia CHOUVAEFF, attachée d'administration hospitalière, Madame Josiane LE TALLEC-KNOSP, cadre supérieur de laboratoire, pour les matières énoncées à l'article 1 au § A, B, C et H de l'arrêté n° 2011- 0072 DG susvisé ;
- Madame Josiane LE TALLEC-KNOSP, cadre supérieur de laboratoire, pour les actes et décisions relevant de l'article 1 § A, alinéa 22 à 25 de l'arrêté n° 2011- 0072 DG susvisé pour l'ensemble des sites ;

En cas d'empêchement Brigitte SCHERB, directrice des soins, ou en cas de vacance de ses fonctions, délégation est donnée à :

- Madame Caroline PICHON, directrice des soins, à signer dans les matières qui lui sont dévolues.

En cas d'empêchement de Monsieur Lionel CALENGE, directeur adjoint des affaires médicales, du projet médical, de la stratégie et de la recherche, ou en cas de vacance de ses fonctions, délégation est donnée à :

- Madame Danièle BOUDERLIQUE, attachée d'administration principale pour l'ensemble des sites du groupe, pour les affaires courantes énoncées au § A, G de l'arrêté n° 2011-0072 DG susvisé ;

En cas d'empêchement de Madame Maya VILAYLECK, directrice adjointe chargée des affaires financières ou en cas de vacance de ses fonctions, délégation est donnée à :

- Madame Elisabeth HAMON, attachée principale d'administration hospitalière, à l'effet de signer tous les actes liés à ses fonctions et ceci uniquement pour les matières (énoncées au § C) de l'arrêté n° 2011- 0072 DG susvisé ;
- Madame Stéphanie VOGELEISEN, chargée de mission, à viser les documents nécessaires à la prise en charge des mineurs et aux actes administratifs nécessaires aux opérations entourant les décès ;

En cas d'empêchement de Madame Stéphanie LAMBERMONT, directrice adjointe chargée des Achats et de la logistique, ou en cas de vacance de ses fonctions, délégation est donnée à :

- Madame Sylvie FELDEN, attachée d'administration hospitalière à l'effet de signer tous les actes liés à ses fonctions et ceci uniquement pour les matières énoncées à l'article 1, § C alinéas 1, 2 -pour partie-, 6 -pour partie-, 7 -pour partie-, et D et F -s'il y a lieu- de l'arrêté n° 2011- 0072 DG du 9 mai 2011 susvisé ;
- Madame Brigitte BERTOLINI et à Monsieur Thierry KHUN, adjoints des cadres hospitaliers à viser les commandes de produits hors stock et prestations de services du domaine du bureau des achats du groupe hospitalier ;

- Monsieur François CHAST Chef de Service et gérant de la Pharmacie à Usage Intérieur du groupe hospitalier, à viser les commandes de médicaments et de dispositifs médicaux stériles stockés dans les différents sites.
- Monsieur Hassan MORABET, responsable du magasin hôtelier de COCHIN-SAINT VINCENT DE PAUL, à viser les commandes pour les produits hôteliers et linge usage unique stockés (Comptes 6022, 6025, 6028);
- Monsieur Hervé NOIRBUISSON, responsable du magasin hôtelier de l'HÔTEL DIEU à viser les commandes pour les produits hôteliers et linge usage unique stockés (Comptes 6022, 6025, 6028);
- Monsieur Claude THIOUX, responsable du magasin hôtelier de BROCA – LAROCHEFOUCAULD – LA COLLEGIALE, à viser les commandes pour les produits hôteliers et linge usage unique stockés (Comptes 6022, 6025, 6028);
- Monsieur Didier CLEMENT, ingénieur responsable de la restauration, à viser les commandes relatives aux produits alimentaires stockés (Compte 6023) et hors stock alimentaire (Comptes 6063 et 6062) pour COCHIN et l'Hôtel DIEU et à Monsieur Jean Emmanuel DEPECKER pour BROCA – LAROCHEFOUCAULD – LA COLLEGIALE ;
- Mesdames Sylvie ANNONIER, Jacqueline BESSE et Martine JOUBERT diététiciennes à viser les commandes et opérations courantes des produits diététiques hors stock et hors domaine réglementaire pharmaceutique (Compte 6071) de leurs sites respectifs ;

En cas d'empêchement de Monsieur Patrick BAUDRY, directeur adjoint chargé de la qualité, gestion des risques, droits du patient, service social, ou en cas de vacance de ses fonctions, délégation est donnée à :

- Madame Hélène FRIEDEL, attachée principale d'administration, à l'effet de signer dans le domaine des droits du patient ;

Dans le domaine des investissements relevant de la responsabilité de Madame Sandrine BRICAUD, ingénieur responsable de la Direction des Travaux et des Services Techniques du groupe, et de Monsieur Gilles PIVERT, ingénieur chargé du Département des Equipements du groupe, délégation est donnée à :

- Madame Brigitte CAMPAGNE, attachée d'administration responsable du Département Gestion Administrative Financière et Immobilisation à l'effet de signer, et notamment dans le domaine relevant de l'exécution des marchés, pour toutes les opérations ne relevant pas exclusivement de la Personne Responsable des Marchés, et pour valider les factures et mémoires du domaine d'activité des travaux et équipements ;

En cas d'empêchement de Monsieur Patrice GARCIA, ou en cas de vacance de ses fonctions, délégation est donnée à :

- Monsieur Michel BIRESSI et Madame Sylvie POUJADE pour les affaires courantes sur le groupe ;

ARTICLE 5 :

En cas d'empêchement de Monsieur Stéphane PARDOUX, directeur du site COCHIN – SAINT VINCENT DE PAUL, ou en cas de vacance de ses fonctions, délégation est donnée à :

- Monsieur Lionel CALENGE, à l'effet de signer, tous les actes pour lesquels Stéphane PARDOUX a ou avait reçu délégation de signature au titre de ses fonctions de directeur du site COCHIN – SAINT VINCENT DE PAUL ;

En cas d'empêchement de Monsieur Gilbert FIESCHI, directeur du site BROCA – LA ROCHEFOUCAULD – LA COLLEGIALE, ou en cas de vacance de ses fonctions, délégation est donnée à :

- Monsieur Christophe FIGLAREK, à l'effet de signer, dans les conditions de l'article 3 du présent arrêté, tous les actes pour lesquels Monsieur Gilbert FIESCHI a ou avait reçu délégation de signature au titre de ses fonctions de directeur du site BROCA – LAROCHEFOUCAULD – LA COLLEGIALE ;

En cas d'empêchement de Monsieur Patrick BAUDRY, directeur du site HÔTEL DIEU ou en cas de vacance de ses fonctions, délégation est donnée à :

- Monsieur Jean Pierre RENAUD, directeur adjoint chargé des affaires générales, à l'effet de signer, dans les conditions de l'article 3 du présent arrêté, tous les actes pour lesquels Monsieur Patrick BAUDRY a ou avait reçu délégation de signature au titre de ses fonctions de directeur du site HÔTEL DIEU ;

ARTICLE 6 :

Délégation de signature est donnée, dans le champ d'attribution du directeur du groupe hospitalier déterminé par l'arrêté n° 2011- 0072 DG du 9 mai 2011 susvisé, pour les périodes de la garde administrative qu'ils sont amenés à assurer pour les différents sites du groupe en application du tableau de garde, et pour tous les actes relevant de cette garde administrative, à :

Sites COCHIN - BROCA :

Administrateurs de garde en premier :

- Monsieur Pascal DE WILDE, Directeur d'Hôpital;
- Monsieur Lionel CALENGE, Directeur d'Hôpital ;
- Madame Cécile CASTAGNO, Directrice d'Hôpital mentionnée sur l'arrêté DG fixant le « pool » des administrateurs de garde exerçant principalement leurs fonctions hors du GH ;
- Madame Marie Pierre FEREC, Directrice d'Hôpital ;
- Monsieur Gilbert FIESCHI, Directeur d'Hôpital ;
- Madame Pascale FINKELSTEIN, Directrice d'Hôpital mentionnée sur l'arrêté DG fixant le « pool » des administrateurs de garde exerçant principalement leurs fonctions hors du GH ;
- Madame Stéphanie LAMBERMONT, Directeur d'Hôpital ;
- Monsieur Stéphane PARDOUX, Directeur d'Hôpital ;
- Madame Brigitte SCHERB, Directrice de Soins Infirmiers.

Administrateurs de garde en second :

- Madame Danièle BOUDERLIQUE, Attachée d'Administration Hospitalière ;
- Madame Brigitte CAMPAGNE, Attachée d'Administration Hospitalière ;
- Monsieur Didier CLEMENT, Ingénieur Hospitalier ;
- Madame Danielle GRES, Attachée d'Administration Hospitalière ;
- Monsieur Michel JUAN, Ingénieur en Organisation ;
- Madame Marguerite MANUELLAN : Attachée d'Administration Hospitalière ;
- Madame Caroline PICHON, Directrice de Soins Infirmiers ;
- Monsieur Nicolas PRUVOT, Directeur de Soins Infirmiers.

Site HÔTEL DIEU :

Administrateurs de garde :

- Monsieur Patrick BAUDRY, Directeur d'Hôpital ;
- Monsieur Jean Michel BRETAGNE, Ingénieur Biomédical ;
- Monsieur Christophe FIGLAREK, Directeur d'Hôpital ;
- Madame Fanny LANCRY-AUBERT, Attachée d'Administration Hospitalière ;
- Madame Cécile LOMBARD, Directrice d'Hôpital ;
- Monsieur Jean Pierre RENAUD, Directeur d'Hôpital ;
- Madame Maya VILAYLECK, Directeur d'Hôpital.

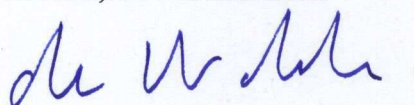
ARTICLE 7 :

L'arrêté n° 2012-01 portant délégation de signature pour le groupe hospitalier COCHIN - BROCA HÔTEL DIEU est abrogé.

ARTICLE 8 :

Le directeur par intérim du groupe hospitalier COCHIN – BROCA – HÔTEL DIEU est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des actes administratifs du département de Paris.

Fait à Paris, le 20 février 2012



Pascal DE WILDE